N°19 décembre 2009

caro canne

2€

Le magazine des professionnels de la canne



Electricité-bagasse nouvelle donne pour la filière

→ Le CERF devient eRcane
page 6

→ Pôles canne : tous les contacts utiles
page 9

cahier technique page 13

Tracteur : bien choisir son matériel

TRACTEURS

Landini



L'EXPÉRIENCE
au service des agriculteurs

Fouque MATERIELS

S.A.S. AU CAPITAL DE 7 948 800 €
Tél. : 02 62 974 974

SIÈGE SOCIAL : 69, BD DU CHAUDRON - 97490 SAINTE-CLOTILDE - FAX 02 62 48 24 61
AGENCE DE SAINT-PIERRE : 100, AVENUE LUC DONAT - 97410 SAINT-PIERRE - FAX : 02 62 35 75 99
AGENCE DU PORT : 4, CHEMIN DES ANGLAIS - 97420 LE PORT - FAX 02 62 42 92 99

SOMMAIRE >

Editorial 3

Le monde de la canne et du sucre 4-5

> L'actualité française, européenne et mondiale de la canne et du sucre

Actualités 6/15

> Le CERF devient eRcane
> Le monde de la canne à La Réunion
> Nouvelle variété : R584 libérée
> 6 Pôles canne à votre service
> Nouveaux matériels : des solutions de coupe diversifées
> Charte agricole : enlèvement d'andains au Petit Saint-Pierre
> Schéma d'Aménagement Régional : la concertation bat son plein

DOSSIER 16/21

> **Electricité-bagasse : nouvelle donne pour la filière**

Portraits 17

Des planteurs tournés vers l'avenir

Fiche 22

> Culture de la canne à sucre : 10 préconisations de base pour réussir Les conseils de saison

CAHIER TECHNIQUE I/VIII

> Tracteur : bien choisir son matériel

Caro canne n°19 - Décembre 2009
Revue de Canne Progrès éditée trois fois par an

Directeur de la publication
Bernard Siegmund - Président de l'ARTAS
Coordinateur Daniel Marion
Rédaction ARTAS - Bernard Grollier - Olivier Soufflet
Conception et réalisation HTC
Photos J.M. Grenier - CEDUS/FLA - CTICS - eRcane - CIRAD Shutterstock
Information et abonnement
ARTAS c/o eRcane - BP 315
40 route Gabriel Macé - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07
Impression Print 2000 - N°ISSN 1764-657X
Tirage 5 000 exemplaires
Diffusion ARDP et Canne Progrès
Prix au numéro 2 €
Ont participé à ce numéro
Chambre d'agriculture | eRcane | CIRAD | CPCS
CTICS | Conseil général | DAF | Industriels du Sucre

Le site de la filière canne-sucre **www.canne-progres.com**

EDITORIAL >

Regain d'énergie pour la filière



La revalorisation du prix de l'électricité produite à partir de la bagasse constitue un événement considérable pour la filière. Il y a en effet bien longtemps que la valeur de la canne n'avait pas progressé aussi fortement, en une seule fois. Cette décision, annoncée par le Premier ministre en juillet et qui s'applique dès la campagne 2009, va se traduire, instantanément, par une progression de plus 17% du chiffre d'affaires des exploitations. Le revenu disponible des planteurs augmentera dans des proportions encore plus importantes.

La valeur énergétique de la canne est désormais reconnue, mais il ne faut pas perdre de vue que sa valeur principale reste, de loin, le sucre. Dans ses travaux de sélection en cours, eRcane (nouvelle appellation du CERF) veille à créer des variétés qui génèreront davantage de bagasse, tout en conservant une richesse en sucre au moins équivalente à celle des variétés actuellement cultivées. Produire uniquement de la «canne-fibre» serait un non-sens économique.

Le paiement à un juste prix de l'électricité produite avec la biomasse réunionnaise apporte une bouffée d'oxygène dont la filière doit savoir profiter pour préparer l'avenir.

Le bilan de la campagne 2009 nous montre, une nouvelle fois, que la maîtrise du foncier demeure l'enjeu principal. Grâce à des conditions climatiques très favorables, la production a dépassé 1,9 million de tonnes, un des meilleurs résultats de ces dernières décennies. Les progrès constants enregistrés grâce au développement de l'irrigation, à la création de variétés plus performantes et à l'amélioration des pratiques agricoles seront annulés si la canne à sucre continue à perdre des surfaces. C'est en préservant les terres cultivées et en remettant en valeur les friches que nous pourrons atteindre et dépasser le seuil des deux millions de tonnes de canne par an. Tendre vers les 30 000 hectares sous canne, comme le préconise le Schéma d'Aménagement Régional, doit plus que jamais être une priorité au sein de nos collectivités.

Cette campagne 2009 a également été marquée par un sérieux incident industriel, dans la centrale thermique de Bois-Rouge, qui a empêché la sucrerie de l'Est de fonctionner pendant près d'un mois, en septembre. Dans un tel moment de crise, la jeune Interprofession a fait preuve d'une grande maturité, en prenant les décisions qui s'imposaient et en faisant jouer la solidarité entre bassins canniers. Cette gestion pragmatique et réactive témoigne d'une amélioration profonde des relations interprofessionnelles.

La filière, aujourd'hui plus qu'hier, a son avenir entre ses mains.

Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

> Brésil

Canne à sucre
sous surveillance

Le Congrès brésilien examinera au premier semestre 2010 un projet de loi visant à mieux encadrer la culture de la canne à sucre dans le pays. Le projet prévoit notamment d'interdire la création de nouveaux champs et de nouvelles usines dans plusieurs régions amazoniennes, afin de lutter contre la déforestation. D'ici 2017, il inclut également une disposition visant à mettre fin à la pratique du brûlage de la canne, dans toutes les régions où la mécanisation de la récolte est possible. Les défenseurs brésiliens des Droits de l'Homme pointent aussi du doigt les propriétaires terriens qui préfèrent faire travailler des agriculteurs dans des conditions proches de l'esclavage plutôt que de s'engager dans la mécanisation. Au Brésil, les surfaces cannières couvrent 9,6 millions d'hectares, soit 1% de la superficie totale du pays. 6 millions d'hectares supplémentaires devraient être plantés au cours de la prochaine décennie, afin de doubler les tonnages produits (environ 630 millions de tonnes aujourd'hui).

> Indonésie

Objectif sucre

L'Indonésie multiplie actuellement les projets et les investissements afin de réduire sa dépendance aux importations de sucre (deux millions de tonnes cette année). Près de deux milliards de dollars seront investis au cours des cinq prochaines années pour construire 15 sucreries et planter en canne 300 000 hectares. L'objectif à long terme est de doubler la production de sucre de bouche destinée au marché national et de produire 3,3 millions de tonnes de sucre raffiné pour les besoins de l'industrie. L'Etat indonésien cherche à encourager la culture de la betterave tropicale, mieux adaptée à certaines régions et nécessitant trois fois moins d'eau que la canne.

> Mozambique

Le pays cible de nouveaux marchés

Le gouvernement du Mozambique s'apprête à soutenir sa filière canne-sucre pour pénétrer de nouveaux marchés : Egypte, Seychelles, Indonésie. Actuellement, le sucre mozambicain s'écoule essentiellement sur le marché local et celui de l'Union européenne. D'importants investissements ont été réalisés ces dernières années pour développer la production. Les résultats de la campagne 2009 sont toutefois décevants : alors que l'objectif avait été fixé à 420 000 tonnes de sucre (contre 250 000 tonnes en 2008), la production devrait s'établir à 330 000 tonnes, notamment en raison de mauvaises conditions climatiques (sécheresse).



34 millions de tonnes de betteraves françaises en 2009.

> France

Production record
de betterave

La production de betterave sucrière française a atteint 34 millions de tonnes en 2009 : un des quatre meilleurs résultats des trente dernières années. En 2008, la production totale s'était élevée à 30,4 millions de tonnes. Cet excellent résultat survient dans un contexte favorable aux exportations, en raison du déficit global de la production mondiale. Mais les fabricants de sucre français devront d'abord obtenir de l'Union européenne un contingent d'exportation supplémentaire, avec l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Production mondiale :
deficit momentané

La production de sucre mondiale est dans une phase déficitaire par rapport aux besoins de consommation. Pour 2009-2010, ce déficit est estimé entre 7,2 et 13,5 millions de tonnes, selon les analystes. En parallèle, le cours du sucre sur le marché mondial atteint 600 US$ la tonne : les prix ont quasiment triplé par rapport à leurs plus bas niveaux d'il y a deux ans. Une remontée rapide de la production pourrait résulter de cette hausse, et le déficit se combler dès 2011.

Expansion
des groupes français

Le groupe français Louis Dreyfus Commodities vient de prendre le contrôle majoritaire de Santelisa Vale, un des acteurs historiques de la production sucrière au Brésil. LDC détient désormais 13 usines, pour une capacité de broyage de 40 millions de tonnes de canne par an. Il devient ainsi le deuxième producteur mondial de sucre de canne et d'éthanol, derrière le groupe brésilien Cosan.

La Réunion au XXVIIe congrès de l'ISSCT

Une délégation réunionnaise se rendra au Mexique, du 5 au 11 mars prochain, pour participer au XXVIIème congrès de l'International Society of Sugar Cane Technologists, qui regroupe des spécialistes de tout le monde sucrier. Les travaux se dérouleront dans la ville de Veracruz et seront précédés par la visite de différentes structures sucrières : l'usine Tres Valles (12 000 tonnes de canne broyées par jour), un centre de recherche multipliant la canne in vitro, des champs d'expérimentation, une usine fabriquant de la cellulose à partir de la bagasse.

La Réunion sera notamment représentée par eRcane et le CIRAD, dont plusieurs communications ont été retenues pour être présentées à ce congrès : 1 en sélection variétale, 4 en agronomie et 2 en technologie sucrière.

Le congrès de l'ISSCT, a lieu tous les trois ans, le précédent s'est tenu à Durban (Afrique du Sud). En décembre 2008, La Réunion avait accueilli un workshop de l'ISSCT consacré à «l'impact de la canne verte sur le procédé sucrier».

> Maurice

Industrie sucrière : l'heure des fusions

La fusion de deux des principaux groupes sucriers mauriciens, Mon Désert-Alma et Savannah, annoncée en juin, est effective depuis le 1er janvier. La nouvelle entité, baptisée Omnicane, se positionne à la fois sur la fabrication de sucre, la production d'électricité et la fabrication d'éthanol à partir de la mélasse. Omnicane a récemment pris le contrôle d'Alcodis, premier fabricant mauricien d'éthanol.
De même, les groupes Harel Frères et The Mount Sugar Estates ont conclu leur fusion en décembre 2009. La nouvelle entité prend le nom de Harel Frères Limited. Elle devient, avec 6 700 hectares de terres, un des plus importants propriétaires fonciers de l'île. Des projets immobiliers d'envergure pourraient naître de cette fusion, principalement dans le nord mauricien.

Sucre «Fairtrade»

Le Syndicat des sucres de l'île Maurice ainsi que cinq sociétés coopératives (L'Espérance, Plaine des Roches, L'Amitié, Médine-Camp de Masque et Piton) ont obtenu récemment la certification Fairtrade, délivrée par la fédération des Fairtrade Labelling Organizations, organisation non gouvernementale engagée dans la promotion du commerce équitable. La certification, qui peut concerner de nombreux produits, agricoles ou autres, en provenance des pays en développement, permet de bénéficier d'un prix minimal d'écoulement ou d'une prime. Le système se fonde sur le développement des comportements écocitoyens des consommateurs dans les pays développés, désireux d'acheter des produits «éthiques», quitte à les payer plus cher. Dans le cas du sucre, Fairtrade exige des producteurs labellisés une gouvernance démocratique, la non-utilisation de certains pesticides, des conditions de travail sécurisés, des niveaux de salaires décents et l'interdiction absolue du travail des enfants. Les petits producteurs, regroupés en coopérative ou autre forme d'associations, sont privilégiés.
L'île Maurice compte 160 sociétés coopératives, qui regroupent 11 000 petits planteurs. Leurs cannes permettent la fabrication de 35 000 tonnes de sucre. Les cinq coopératives déjà certifiés représentent, ensemble, 3 500 tonnes de sucre. La prime «Fairtrade» s'élève à 60 dollars par tonne.
Le Syndicat des sucres, qui fait la promotion de cette formule, a fixé l'objectif de 95 000 tonnes de sucre Fairtrade dans cinq ans, afin de compenser la baisse de 36% du prix payé par l'Union européenne. Dans la pratique, le sucre produit par les exploitations labellisées ne peut être distingué du reste de la production. Maurice reçoit un quota équivalent aux tonnages issus des coopératives certifiées, la prime est versée par les acheteurs sur cette base.



Le commerce équitable pourrait atténuer la baisse du prix du sucre à Maurice.

eRcane : nouveaux accords de fourniture

eRcane a finalisé au cours des derniers mois plusieurs accords de fourniture de variétés et de graines de canne (fuzz) avec des partenaires étrangers. La Réunion fournira ainsi des variétés élites, issues de son schéma de sélection, à l'association des producteurs sucriers d'Ouganda, qui compte trois usines. Cet accord s'inscrit dans le prolongement de ceux déjà signés avec la Tanzanie et le Kenya.
La société marocaine SURAC a d'autre part manifesté son intérêt pour le fuzz et les variété élites d'eRcane, après avoir visité les complexes sucriers de SOMDIAA, en Afrique centrale, déjà partenaire de La Réunion. Un accord du même type a donc été conclu avec le Maroc, pays producteur de canne (mais aussi de betterave) dans la région du Gharb (Kenitra), zone de plaines irriguées.
Enfin, un accord d'échange de géniteurs a été signé entre eRcane et son homologue égyptien, le Sugar Crops Resarch Institute. Il débouchera sur un contrat de valorisation des variétés élites si les cannes R s'adaptent aux conditions égyptiennes.

Le CERF devient eRcane

Le CERF a changé de nom, le 19 novembre dernier, en fêtant son quatre-vingtième anniversaire : il s'appelle désormais eRcane, appellation plus explicite à l'international.



Jean-François Moser, président d'eRcane, annonce le changement de nom du centre de sélection.

On n'a pas tous les jours quatre-vingts ans : aussi le CERF a-t-il souhaité fêter dignement cet anniversaire, le 19 novembre 2009, sur son site historique de La Bretagne. De nombreuses personnalités avaient répondu à son invitation - le préfet, Pierre-Henry Maccioni, le président du Conseil régional, Paul Vergès, le Conseil général représenté par son vice-président Alain Zanéguy, la Chambre d'Agriculture et son vice-président, Jean-Bernard Gonthier, le président du Syndicat des Fabricants de Sucre de La Réunion, Xavier Thiéblin - ainsi que plusieurs invités et partenaires venus de l'extérieur.

Le préfet a souligné la nécessité de maintenir la recherche variétale au meilleur niveau international, en soulignant combien «*La Réunion était un formidable terrain pour produire de la matière végétale*». Paul Vergès a, pour sa part, insisté sur l'obligation mondiale de répondre à l'augmentation des besoins alimentaires. «*Pour nourrir les 9,5 milliards d'hommes de 2050, la production agricole doit augmenter de 70%. Ce qui est vrai pour les céréales l'est aussi pour le sucre*, a-t-il déclaré, en insistant sur les perspectives ouvertes par la valorisation de la plante entière». «*Aux yeux de l'opinion et des décideurs, la canne à sucre doit reconquérir l'importance qu'elle devrait avoir, pour les richesses qu'elle détient*», a ajouté le président de la Région.



Une soirée pimentée par des comédiens.



Paul Vergès, président de la Région.

Jean-François Moser, président, a annoncé en primeur la principale nouvelle de la soirée : le Centre d'Essai, de Recherche et de Formation s'appellera désormais eRcane. «*Cette nouvelle identité consacre une valeur fondamentale, partagée et cultivée par toutes les femmes et tous les hommes qui ont placé et placent aujourd'hui leur engagement professionnel dans la filière canne de l'île de La Réunion : la persévérance*». Le logo d'eRcane met en valeur la lettre R, signature des variétés créées depuis 1929 à la «station d'essai de La Bretagne» (qui avait pris le nom de CERF en 1973). La présence du terme «cane» («canne», en anglais) vise d'autre part à faciliter la compréhension du nom de la structure réunionnaise par ses partenaires non francophones.

«Valoriser la ressource canne» a été choisie comme signature par eRcane. La phrase traduit l'engagement dans de nouvelles recherches de valorisation qui visent à identifier le potentiel des innombrables molécules qui composent la canne et à développer le potentiel énergétique des variétés.

Pour mieux se souvenir de son histoire, eRcane a également décidé de baptiser quatre de ses bâtiments du nom de personnalités qui l'ont marquée : Donald d'Emmerez de Charmoy, Emile Boyer de la Giroday, Armand Barau et Maxime Rivière. La première serre d'hybridation de la station de La Bretagne portera pour sa part le nom de Maximin Sinama, qui a croisé des variétés à eRcane pendant une trentaine d'années.

Une nouvelle station au Gol

eRcane comptera au 1er janvier 2010 une septième station d'essai. Située au Gol, à proximité de l'usine, elle s'étend sur 20 hectares qui étaient jusqu'à présent cultivés par la SCA du Gol (Sucrière de La Réunion). Une partie de cette surface est dédiée à la multiplication des nouvelles variétés destinées aux planteurs de la côte sous-le-vent. R582 et R584 y poussent déjà, ce sera bientôt le cas de R583 et de R92/0804. La nouvelle station est placée sous la responsabilité de l'équipe qui gère celle, voisine, d'Etang-Salé.

Le monde de la canne à La Réunion

Une dizaine d'invités, venus des quatre coins du monde, ont honoré l'invitation d'eRcane pour partciper au 80ème anniversaire. Caro Canne a interrogé les représentants de l'Egypte, de l'Afrique centrale, du Brésil et de l'île Maurice.

Samia S. El Maghraby
SCRI, Egypte



Directrice du Sugar Crops Research Institute, Samia S. El Maghraby fut «*très heureuse de participer à cette fête. Nous entamons notre coopération avec eRcane en vue d'échanger nos variétés, un contrat est en cours de signature*». L'Egypte cultive à la fois la canne et la betterave, produisant annuellement 1,8 million de tonnes de sucre. Mais, pour répondre à sa consommation intérieure, le pays doit en importer 2,6 millions de tonnes. L'augmentation de la production est donc un objectif national. Huit sucreries de canne fonctionnent en Haute Egypte, pour une production totale de 1,1 million de tonne de sucre. Elles sont toutes sous le contrôle de l'Etat.

Georges Walter
SOMDIAA, Afrique centrale



Les relations se développent entre eRcane et le Groupement des Producteurs de Sucre d'Afrique centrale, qui associe les Etats du Cameroun, du Congo et du Tchad et le groupe agro-industriel français SOMDIAA. Une convention signée en 2007 permet au GPS de recevoir régulièrement du fuzz (graines de canne) issu des croisements réalisés par eRcane. Ce fuzz alimente le schéma de sélection des trois complexes du GPS. «*Les variétés réunionnaises sont croisées avec les meilleures cannes de nos zones de production*, explique Georges Walter, ingénieur agronome de SOMDIAA, qui, avec Thierry Viremouneix, supervise les complexes sucriers du groupe et gère l'interface entre eRcane et les stations de sélection africaines. *eRcane est à nos yeux un pôle d'excellence. Laurent Barau nous accompagne dans notre démarche par des missions régulières sur le terrain. Nous avons mis sur pied un centre de formation qui nous permet de progresser dans notre métier de sélectionneur. Les conditions naturelles sont très variées, à La Réunion, situations que nous rencontrons aussi dans nos zones de production*». Le 19 novembre, Georges Walter représentait Benoît Coquelet, directeur général de SOMDIAA mais également président de l'Association Française de la Canne à Sucre (AFCAS).

Alain Ployart
Guarani, Brésil



Responsable technique du groupe Guarani, filiale de Tereos, Alain Ployart est venu du Brésil pour étudier les perspectives de collaboration avec La Réunion. Guarani exploite, dans l'Etat de Sao Paulo, cinq sucreries qui broient 14,5 millions de tonnes de canne par campagne. Plus de 50% de ce tonnage est destiné à la production d'éthanol-carburant, les usines fabriquant également 600 000 tonnes de sucre par an. Guarani s'est également lancé, il y a quelques années, dans la production d'électricité à partir de la bagasse. «*Des apports réciproques sont certainement possibles entre le Brésil et La Réunion*, souligne-t-il, *d'autant que Tereos est également présent ici. Nos zones de production présentent des conditions similaires, des échanges de variétés de canne sont à étudier, tout comme le partage d'expérience sur la lutte contre certains parasites. J'ai également visité les usines de Bois-Rouge et du Gol. Nous utilisons les mêmes process, mais les deux usines réunionnaises sont en démarche d'optimisation permanente. Nous ne sommes pas arrivés au même niveau chez nous, en raison des gros volumes que nous traitons. Mais nous devons évoluer. En matière d'économie d'énergie, d'automatisation, de maintenance, les sucreries réunionnaises ont des choses à nous apprendre*».

Site internet new look

Le changement de nom du CERF a donné lieu à une refonte intégrale de son site Internet, désormais consultable à l'adresse www.ercane.re. Les différents savoir-faire d'eRcane y sont détaillés, ainsi que son offre internationale à destination des structures de recherche variétale et des complexes sucriers extérieurs. Les planteurs y trouveront des fiches détaillées présentant les variétés actuellement disponibles.

Thierry Merven
Président de la Chambre d'Agriculture de l'île Maurice



«*L'île Maurice et La Réunion ont des relations très anciennes dans le domaine de la sélection variétale*, explique Thierry Merven, président de la Chambre d'Agriculture mauricienne et administrateur du domaine sucrier de Riche-En-Eau. *A une époque, R570 couvrait plus de 60% des champs de canne de notre pays. R579 a pris le relais, avec de nouvelles variétés mauriciennes. Le MSIRI (Mauritius Sugar Industry Research Institute) et eRcane sont deux organismes complémentaires. Chacun commercialise ses variétés mais la collaboration demeure. L'aspect commercial ne doit pas nuire à ces excellentes relations. Au-delà de la création de variétés, Maurice et La Réunion échangent souvent leurs expériences sur les pratiques agricoles, la mécanisation, la valorisation des co-produits de la canne. Le monde de la canne à sucre est une grande famille, a fortiori entre nos deux îles.*»

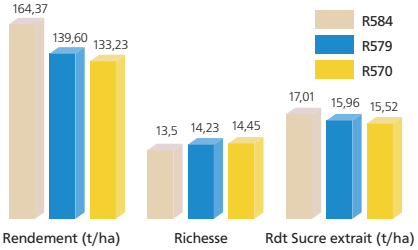
Nouvelle variété
La R584 libérée

eRcane a présenté en novembre sa petite dernière : la R584, sélectionnée sur la station d'Etang-Salé et recommandée pour les champs du Sud et de l'Ouest de l'île, sous irrigation.



Laurent Barau, chef du service Sélection d'eRcane, présente la R584.

La soirée d'anniversaire des quatre-vingts ans du CERF, rebaptisé eRcane, a également été l'occasion de présenter officiellement la dernière variété issue de ses travaux de sélection : R584. Cette variété est la première créée sur la station d'essai d'Etang-Salé, ouverte en 1987 sur le plateau du Gol, au niveau de la mer. Le secteur, qui reçoit seulement 600 mm de pluie par an, est irrigué en goutte-à-goutte.
R584 est donc adaptée aux zones irriguées du Sud et de l'Ouest de l'île. Elle se caractérise par un très bel aspect végétatif, avec un bon tallage et des tiges longues à gros diamètre, alors que ses feuilles étroites lui donnent un aspect peu attrayant durant les premiers mois de croissance. Même en condition de fort rendement, elle conserve un port droit et régulier, sa floraison moyenne peut devenir abondante dans certaines conditions.
Dans les périmètres irrigués du Sud et de l'Ouest, R584 donne un fort tonnage, supérieur aux variétés standard R570 et R579, mais une richesse moindre. Elle reste tout de même supérieure, en rendement sucre/hectare.
Lors de sa présentation, Laurent Barau, responsable de la sélection à eRcane, a souligné un autre de ses signes particuliers : sa parenté ne peut être formellement établie, contrairement à toutes les autres variétés récemment libérées. En effet, en 1992, au tout début du processus de sélection, l'inondation provoquée par un cyclone a mélangé une partie des plantules de différents parents !
Cette nouvelle libération, qui suit celles de R582 et de R583, confirme l'efficacité de la stratégie de sélection adoptée par eRcane depuis vingt ans : multiplier les stations dans toute l'île pour créer des variétés adaptées aux conditions de chaque micro-région de production. Elle implique toutefois, pour les planteurs, de vérifier que leur exploitation correspond bien aux conditions dans lesquelles ces nouvelles variétés donnent leurs meilleurs résultats.
Les planteurs de la région Sud-ouest sont ainsi invités à se rapprocher du Pôle canne du Gol pour obtenir plus de renseignements sur R584 et réserver leurs boutures.



Résultats des variétés R584, R579 et R570 à Etang-Salé

Bientôt une IGP pour le sucre de La Réunion

Tout comme le letchi et l'ananas Victoria ont leur Label Rouge, le sucre de La Réunion pourrait bientôt être reconnu par une Indication Géographique Protégée (IGP). Ce label européen distingue les produits alimentaires dont la qualité est fortement liée à son territoire de production. L'Interprofession a récemment engagé les démarches pour l'obtenir, en collaboration avec l'Organisme Certificateur Tropique Réunion Océan Indien (OCTROI). Le dossier de candidature sera soumis en 2011 à Institut National des Appellations d'Origine (l'INAO), puis les autorités françaises et européennes se prononceront.
Ce travail préparatoire consistera à présenter l'importance du sucre de canne dans l'histoire agricole de La Réunion, à mener des enquêtes relatives à la perception de la qualité du sucre réunionnais par les consommateurs, les artisans et les industriels du secteur agroalimentaire qui l'utilisent et à mettre en valeur les spécificités physico-chimiques et organoleptiques du produit.



L'Indication Géographique Protégée permettra au sucre de La Réunion d'être mieux identifié par ceux qui l'achètent et de faire connaître ses qualités spécifiques, tout en rappelant qu'il est le seul sucre de canne, avec celui de la Guadeloupe, à pouvoir se prévaloir d'être produit dans le respect des réglementations européennes, des champs à l'usine.
L'obtention d'une IGP donnera à la filière des arguments supplémentaires dans les négociations futures : «*L'Union européenne est très attachée au maintien des cultures signalées par une Indication Géographique Protégée, qui témoigne d'une démarche de qualité*», souligne Florent Thibault, délégué du Syndicat des Fabricants de Sucre de La Réunion.

Six Pôles canne
à votre service

Les équipes des six Pôles canne de l'île sont désormais au complet et proposent un guichet unique qui accueille et oriente les planteurs, en fonction de leurs demandes spécifiques. Voici leurs coordonnées.

Pôle canne du Gol



De gauche à droite : Rose-Mary Ellaman, Marie-Pierre Vesoul, Patrick Thomas, Guy-René Boyer, Jean-Noël Adras (expérimentation agronomique CTICS) et Pascaline Bègue.

> Organismes représentés
Sucrière de La Réunion, Chambre d'Agriculture, CTICS, SAFER
> Coordinateur du Pôle canne
Patrick Thomas, 0692 87 52 63
> Accueil et guichet unique
Pascaline Bègue
0262 26 89 73, 0692 76 76 64
> Plantation (CTICS)
Rose-Mary Ellaman
0262 59 30 08, 0692 86 28 67
> Développement agricole (Sucrière de La Réunion)
Marie-Pierre Vesoul - 0692 70 47 49
> Travaux et amélioration foncière (CTICS)
Guy-René Boyer
0262 55 33 86 - 0692 86 63 71
> Chambre d'Agriculture
Thierry Sardeyen (Point Vert) - 0262 24 82 88
mercredi matin de 8h00 à 12h00
Guillaume Maratchia - (prévu en 2010)
> SAFER
Bertrand Jamblu - 0692 61 80 06
Permanence le mardi matin de 10h00 à 12h00

Pôle canne du Gol - 97899 Saint-Louis cedex 2 - Tél. 0262 26 89 73 - Fax. 0262 26 90 90

Pôle canne des Casernes



De gauche à droite : Dominique Hoarau, Fabrice Pausé, Christian Rochetaing, Emmanuelle Goux, Patrick Thomas et Erick Baillif.

> Organismes représentés
Sucrière de La Réunion, Chambre d'Agriculture, CTICS, SAFER
> Coordinateur du Pôle canne
Patrick Thomas - 0692 87 52 63
> Accueil et guichet unique (CTICS)
Dominique Hoarau
0262 35 21 96 - 0692 38 21 76
> Plantation (CTICS)
Erick Baillif - 0262 91 00 79 - 0692 76 77 01
Permanence le mardi après-midi
> Chambre d'Agriculture
Christian Rochetaing (Point Vert, service juridique). Permanence le vendredi matin.
Gilbert Beldan (Point Vert), Fabrice Pausé et Emmanuelle Goux (conseillers de secteur)
0262 96 20 50 ou 91 14 76
> SAFER
Bertrand Jamblu, 0692 61 80 06
Permanence le vendredi de 8h00 à 12h00
> Sucrière de La Réunion
Service du Développement Agricole
Patrick Thomas - 0692 87 52 63

Pôle canne des Casernes - Tél. 0262 35 21 96 - Fax. 0262 25 35 10

Pôle canne de Grands-Bois (Langevin)



De gauche à droite : Huguette Tantale, Patrick Thomas, Marie-Pierre Vesoul, Michel Derand, Joseph Antoir et Alix K/Bidi.

En attendant la construction d'un bâtiment qui abritera le Pôle canne sur le site de la balance de Langevin, les planteurs de ce secteur sont invités à s'adresser au Pôle canne provisoire aménagé près de l'ancienne usine de Grands-Bois.

> Organismes représentés
Sucrière de La Réunion, Chambre d'Agriculture, CTICS

> Coordinateur du Pôle canne
Patrick Thomas, 0692 87 52 63

> Accueil et guichet unique (CTICS)
Huguette Tantale
0262 31 25 42, 0692 38 21 38

> Plantation (CTICS)
Alix K/Bidi - 0262 97 61 18 - 0692 88 41 29
Permanence le mercredi de 13h00 à 16h00

> Développement agricole (Sucrière de La Réunion)
Marie-Pierre Vesoul - 0692 70 47 49
Permanence le mercredi de 8h00 à 12h00

> Chambre d'Agriculture
Joseph Antoir
0262 56 79 85 (basé à Petite-Île)

Pôle canne de Grands-Bois - Tél. 0262 31 25 42 - Fax. 0262 31 02 70

Pôle canne de Beaufonds



De gauche à droite
- en haut :
Philippe Rondeau, Jean-François Boyer, Thierry Payet et Esther Hoareau
- en bas :
Florent Picard et Yannick Huet.

> Organismes représentés
Sucrière de La Réunion, Chambre d'Agriculture, CTICS, SAFER

> Coordinateur du Pôle canne
Philippe Rondeau - 0692 61 09 02

> Accueil et guichet unique (CTICS)
Thierry Payet - 0262 50 16 72

> Plantation (CTICS)
Yannick Huet - 0692 38 21 78
Florent Picard - 0692 20 46 68
Permanence mardi après-midi

> SAFER
Jean-François Boyer - 0692 64 78 79
Nicolas Leveneur - 0692 67 19 03
Permanence jeudi matin et vendredi matin

> Chambre d'Agriculture
Esther Hoareau (technicien canne, prochainement conseiller de secteur)
0262 50 11 49
Permanence mercredi matin

> Sucrière de La Réunion
Service du Développement Agricole
Philippe Rondeau - 0692 61 09 02
Permanences lundi matin et vendredi matin

Pôle canne de Beaufonds
8, allée de Beaufonds - 97470 Saint-Benoît
Tél. 0262 50 16 72 - Fax. 0262 50 40 08

Expérimentations agronomiques
eRcane, CIRAD et CTICS unissent leurs efforts

Daniel Marion, responsable de la diffusion et des techniques culturales à eRcane, supervise désormais le travail de quatre techniciens du CTICS affectés à des expérimentations agronomiques lancées depuis 2005. Elles portent sur la plantation de canne en rangs jumelés, la mise en place de jachères de légumineuses entre deux cycles de plantation, la fertilisation. Ces essais, élaborés sur le base des connaissances existantes, devraient apporter des données complémentaires qui faciliteront la mise en œuvre effective de ces innovations culturales par les planteurs sous le conseil des techniciens qui les accompagnent. Ces travaux sont menés en partenariat avec le CIRAD.

Pôle canne de Bois-Rouge



De gauche à droite : Pierre-Emmanuel Thonon, Annie Claude Boyer, Marguerite Bardil, Stéphanie Damour, Claudie Barcatoula et Marc Thiery.

> Organismes représentés
Sucrerie de Bois-Rouge, Chambre d'Agriculture, CTICS, SAFER
> Coordinateur du Pôle canne
Marc Thiery - Sucrerie de Bois Rouge
0692 66 88 27
> Accueil et guichet unique (CTICS)
Gérard Rioul - 0262 46 91 31
Pôle canne
Tél. 0262 58 83 50 - Fax 0262 58 31 56
> Plantation (CTICS)
Annie Claude Boyer - 0692 61 29 33
Permanence mercredi après- midi
> SAFER
Jean François Prugnières - 0692 70 73 37
Permanence vendredi matin
> Chambre d'Agriculture
Claudie Barcatoula - 0262 58 83 50
Permanence Point Vert mercredi matin
> Sucrerie de Bois-Rouge
Service du Développement Agricole
Stéphanie Damour - 0692 86 00 79
Pierre-Emmanuel Thonon
Marguerite Bardil (administration)
0262 58 83 51

Pôle canne de Bois-Rouge - 2, Chemin Bois-Rouge - BP 1017 - 97440 Saint-André - Tél. 0262 46 91 31 - Fax. 0262 58 31 56

Pôle canne de Tamarins



De gauche à droite : Jean-René Dijoux, Jean-Thierry Puylaurent, Jean-Léonard Naranin, Jean-Yves Gonthier et Alix Benard.

> Organismes représentés
Sucrerie de Bois-Rouge, Chambre d'Agriculture, CTICS, SAFER
> Coordinateur du Pôle canne
Jean-Yves Gonthier - Sucrerie de Bois Rouge
0692 86 48 93
> Accueil et guichet unique (CTICS)
Jean-René Dijoux - 0262 55 92 04
> Plantation (CTICS)
Jean-Thierry Puylaurent
0262 77 06 92 - 0692 77 82 90
> SAFER
Alix Benard (travaux d'amélioration foncière)
0692 77 07 80
Permanences mardi matin et jeudi matin
David Marianne (questions foncières)
0692 67 18 86. Permanences vendredi matin
> Chambre d'Agriculture
Gladys Carpaye - 0262 24 82 88
Permanence lundi après-midi
> Sucrerie de Bois-Rouge
Jean-Léonard Naranin (technicien canne)
0692 70 36 45
Sully Hoarau (gestion des apports)
0692 86 00 78

Pôle canne de Tamarins - Tél. 0262 55 92 04 - Fax. 0262 24 30 72

Nouveaux matériels
Des solutions pour chaque condition de coupe

Petites parcelles, grandes parcelles, terrains difficiles ou très difficiles : de nouveaux matériels font l'objet d'expérimentations. Ils ouvrent des perspectives pour apporter aux planteurs un éventail de solutions de coupe correspondants à leurs besoins.



Motocoupeuse : la petite mécanisation

A l'essai chez deux planteurs de l'Ouest, ce matériel est issu de l'adaptation d'une barre de coupe sur un motoculteur allemand Kersten. Cette idée astucieuse vient d'Afrique du Sud. D'un poids de 300 kg, le matériel est facilement transportable. Le moteur a une puissance 6,8 ch. Autre avantage, le coût : 13 000 euros. Bien adapté aux petites exploitations, ce matériel se caractérise par une très bonne qualité de coupe, à la condition que les cannes ne soient pas couchées. Il ne dispense pas de main d'œuvre, mais renouvelle le métier le coupeur. La coupe demande trois opérateurs : l'un dirige la motocoupeuse pendant que, devant lui, les deux autres redressent et maintiennent les cannes. L'étêtage s'effectue indépendamment, à la débroussailleuse, et demande du personnel supplémentaire. Cependant le rendement moyen de 5 à 6 tonnes à l'heure atteint pendant les essais rend néanmoins cette méthode de coupe nettement plus rentable que la coupe manuelle. De plus, des essais réalisés en 2009 avec un guide monté à l'avant de la machine permettent dès maintenant de supprimer les deux opérateurs. Ce qui accroit l'intérêt pour cette motocoupeuse.



Coupeuse sur minipelle : plusieurs variantes

Les coupeuses sur minipelle sont une des grandes innovations de ces deux dernières années. Elles existent en trois versions qui se distinguent par l'outil de coupe. L'une, commercialisée par la CANE, utilise un disque. L'autre, mise au point par un planteur, M. Canéguy, utilise deux disques. Enfin la troisième, importée par la société Foucque, est un matériel forestier basé sur le principe d'un sécateur. Par ailleurs, deux adaptations intéressantes à la coupeuse de la CANE sont en train d'être testées. On les doit à Joël Delnard, transporteur de canne bricoleur. La première améliore la qualité de la coupe en redressant le sabot supportant le disque de coupe. La seconde innovation concerne l'étêtage avec l'adaptation au bras mécanique de la pelleteuse d'une seconde lame (une lame de coupe de colza dans le prototype), alors qu'avec la coupeuse actuelle, la même lame sert à la coupe et à l'étêtage. Il en résulte un gain de temps des opérations de coupe.

A noter que pour ces deux modes de récolte, la séparation du chantier de coupe de celui de l'étêtage améliore la qualité de la canne livrée à l'usine. Selon le mode mis en œuvre, le planteur pourra enlever «la tête des cannes» soit de façon traditionnelle, soit à l'aide d'une débroussailleuse dont l'efficacité a été montrée cette année.



Les remorques automotrices

Si les coupeuses tronçonneuses à chenilles peuvent couper dans des pentes importantes ou en condition de faible portance, elles sont vite limitées par la capacité de la remorque suiveuse à évoluer dans ces conditions difficiles. Les remorques à pont moteur, déjà utilisées par le passé, apportent une solution intéressante. Le pont moteur est soit entraîné directement par la prise de force du tracteur si le tracteur est équipé de l'option « proportionnel à l'avancement », soit entraîné par des moteurs hydrauliques alimentés par une pompe hydraulique branchée sur la prise de force standard du tracteur. SR s'est cette année équipée d'une remorque à pont moteur mécanique et un kit hydraulique s'adaptant sur les remorques à double essieu existantes est en phase de test.



La trémie sur coupeuse tronçonneuse à chenilles

Rendre la coupeuse de cannes tronçonnées autonome grâce à une capacité de stockage intégrée est une autre approche de la coupe mécanique en zone difficile et sur les petites parcelles. L'idée consiste à adapter une trémie à l'arrière de la coupeuse, à la place du convoyeur qui déverse les cannes habituellement en continu dans une remorque suiveuse. La trémie est vidée en bout de champ dans un caisson ampiroll ou une remorque. Cette trémie est démontable et interchangeable avec le convoyeur d'origine en fonction de la configuration du terrain.

Chartes de développement agricole
Les premières actions sur le terrain

Sept chartes de développement agricoles ont été signées à ce jour (1). Plusieurs sont entrées dans la phase de mise en œuvre des actions comme à Saint-Benoît avec l'enlèvement d'andains au Petit Saint-Pierre.



Jusqu'à 500 000 m^3 d'andains pourraient être enlevés.

Préalable à une opération d'aménagement parcellaire qui couvrira un périmètre d'environ 350 ha compris entre le chemin Bassin Bleu, la ravine des Orangers et la ravine de Petit Saint-Pierre, l'enlèvement des andains est l'une des 20 actions de la charte de développement agricole de Saint-Benoît. C'est une des actions prioritaires de cette charte. Supervisé par la commune, cet aménagement parcellaire au Petit Saint-Pierre est, au plan opérationnel, conduit par la SAFER avec la collaboration de la Chambre d'agriculture dont le conseiller de secteur, Claude Lebeau, intervient en coordination étroite avec Christian Attama, responsable du service de la charte agricole à la mairie de Saint-Benoît.

Le périmètre concerné a été retenu comme «Territoire Prioritaire de Structuration Foncière», une mesure du FEADER grâce à laquelle les agriculteurs concernés par l'aménagement foncier, soit une quarantaine d'exploitants, bénéficieront d'une subvention publique couvrant 85 % du coût des travaux d'aménagement foncier (contre 75 % dans le dispositif d'aide départemental normal). Les agriculteurs ont reçu à la mi-octobre un courrier de la SAFER les informant du déroulement de l'opération et du lancement des études relatives à l'enlèvement des andains. Mais avant de procéder à l'examen du réaménagement foncier des parcelles, l'impact de l'enlèvement des andains sur l'écoulement des eaux doit être mesuré et leur volume à retirer sur chaque exploitation évalué. Une première évaluation envisage 500 000 mètres cubes !

Avec l'enlèvement des andains, les agriculteurs gagneront en surface exploitée et amélioreront leurs terrains pour passer à la mécanisation. Pour William Orange, Michel Hoareau, André Victoire et Klébert Grondin, quatre agriculteurs situés sur le périmètre, le gain de surface sera d'environ 20 %. André Victoire, qui exploite 5 ha, récupèrera un hectare supplémentaire. «*Actuellement, j'ai sur mon exploitation trois chemins bordés d'andains. Une fois les andains enlevés, je ne garderai qu'un seul chemin et tracerai de plus grandes menées qui faciliteront la mécanisation. Les engins auront la place pour circuler*». Les agriculteurs propriétaires n'auront alors plus de taxe foncière à payer sur du terrain inexploité.

La situation au Petit Saint-Pierre est typique du problème posé par les andains dans l'Est et le Sud. Dans les années 70, lors du premier plan de modernisation de la filière, les pierres extraites ont été repoussées en bord des parcelles. Depuis, des exploitations se sont s'agrandies, mais les andains sont restés en place. Il s'agit cette fois de s'en débarrasser et l'opération du Petit Saint-Pierre, la deuxième du genre à La Réunion après celle de Saint-Louis, aura valeur d'exemple pour d'autres périmètres confrontés au même problème.

Indépendamment de la charte agricole, une entreprise de concassage, SATP, est déjà à l'œuvre dans la partie basse du périmètre, côté mer, où l'écoulement des eaux pluviales ne pose pas de problème.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement parcellaire, les agriculteurs du périmètre se verront vraisemblablement suggérer une démarche collective, à savoir se constituer en association pour déposer une demande unique de subvention couvrant les travaux de chacun. «*Le dossier collectif permettrait d'aller plus vite, de planifier et de coordonner les travaux*» soulignent Claude Lebeau et Christian Attama.

(1) Saint-Louis, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Saint-Benoît, Bras-Panon, Sainte-Rose et La Possession.



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ORGANISE :

UNE COLLECTE GRATUITE DE BIDONS VIDES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

PREPAREZ VOS BIDONS POUR LE RECYCLAGE !







Cette collecte gratuite aura lieu au cours de l'année 2010.
Elle a pour objectif de récupérer les bidons vides de produits phytosanitaires dans le cadre d'une opération de recyclage des déchets.

Pour la réussite de la collecte, il est nécessaire de respecter quelques consignes :

1 - Pour être recyclés, les bidons et les bouchons doivent être soigneusement rincés trois fois à l'eau claire. L'eau de rinçage est réintégrée dans la cuve du pulvérisateur.

2 - Tout emballage souillé ou mal rincé sera refusé le jour de la collecte car il ne sera pas possible de le recycler.

3 - Les bidons sont égouttés goulot vers le bas, les bouchons sont mis à part.

4 – En attendant la période de collecte, il faut stocker les bidons à l'abri de la pluie, et les bouchons mis à part dans un sac plastique.

Plus d'informations : Chambre d'Agriculture de St-Pierre,
Didier VINCENOT, tél : 0262 96 20 50

ADIVALOR

CHAMBRE D'AGRICULTURE REUNION

CONCEPTION : SERVICE COMMUNICATION CHAMBRE D'AGRICULTURE - OCTOBRE 2009

SAR
la concertation bat son plein

Si les grandes orientations du schéma d'aménagement régional (SAR) font référence à l'importance de l'agriculture réunionnaise, plusieurs points d'application pratiques continuent à être objet de discussion, notamment la protection efficace de l'espace agricole.

Le schéma d'aménagement régional fixe les grands équilibres d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années, c'est-à-dire à l'horizon 2030 avec une révision possible en 2020. Sa mise à la disposition du public s'est déroulée du 5 novembre au 5 janvier. Cette dernière étape dans la gestation du SAR doit conduire à un examen et à un vote du document par le conseil Régional réuni en assemblée plénière dans les premiers mois de 2010 (date officielle non arrêtée à ce jour).

Structuration et densification des villes, limitation de l'étalement urbain, préservation des espaces naturels et agricoles : fort des échecs du passé, le SAR 2010 est plus volontariste que celui de 1995 dans sa volonté de structuration du territoire pour maîtriser l'étalement des villes. Il définit une hiérarchie des territoires et fixe des règles pour l'extension de la tache urbaine en limitant la croissance des surfaces urbanisables et en imposant des densités de logements.

Le SAR envisage de sanctuariser 40 600 ha pour l'agriculture. Il recense 6 300 ha dans les «coupures d'urbanisation» qui prennent place dans les Bas autour des agglomérations et entre les zones construites. Par ailleurs, il prévoit des espaces de continuité écologique dans les Hauts où espaces naturels et agriculture sont liés et où les élevages sont amenés à se développer. Au final, les objectifs des Cahiers de l'Agriculture, 50 000 ha pour l'agriculture dont 30 000 pour la canne, font figure d'orientation. Cependant la question de l'efficacité des moyens disponibles pour protéger les espaces agricoles non sanctuarisés reste posée. Le SAR n'impose pas la création de zones agricoles protégées (ZAP) ni le principe de compensation des terres agricoles déclassées, il les préconise seulement. Les pouvoirs publics devront donc se donner les moyens de respecter l'ensemble des règles fixées par le SAR. La filière canne défend toujours des modalités d'application du SAR plus fermes basculant les préconisations en prescriptions.

Deux autres points importants font débat :
- les territoires ruraux semi-urbanisés, situés à mi-pente des Hauts, échappent dans le document actuel aux règles d'extension urbaine alors qu'ils sont une source de l'étalement de l'habitat ;
- un double pôle d'urbanisation dans l'Est, composé de Saint-André et Saint-Benoît, pose également problème. Il est indispensable d'arbitrer entre les deux communes pour respecter l'ensemble des principes que s'est fixé le SAR. La filière canne-sucre le répète depuis longtemps : «*Avec de la volonté, il y a de la place pour tous*». Ce SAR 2010 pourrait en être l'illustration si la volonté est effectivement au rendez-vous.



Accord historique sur l'électricité-bagasse

L'assemblée générale du Comité Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CPCS) a adopté le 21 décembre 2009 le protocole d'accord fixant la répartition entre planteurs et industriels de la rémunération de l'électricité produite à partir de la bagasse. L'accord prévoit également une réforme du financement de la recherche-développement sur la canne et le maintien jusqu'en 2014 des aides à la plantation et à la mécanisation versées par les industriels.

« R » désignant la rémunération de l'électricité-bagasse, l'accord du 21 décembre prévoit que, pour chaque campagne, la répartition entre planteurs et industriels se fera de la façon suivante : 11,30/13 de R pour les planteurs et 1,70/13 de R pour les industriels. Que représente R exactement ? Le Premier ministre François Fillon avait annoncé le 10 juillet 2009 à Bras-Panon le chiffre de 13 euros pour la rémunération de l'électricité produite à partir de la bagasse, 10 euros minimum devant revenir aux planteurs. Un arrêté du 20 novembre 2009 a ensuite dévoilé des conditions de calcul précises de cette rémunération. Elle dépendra d'une formule prenant en compte le taux de fibre moyen des cannes de l'île, le coût de la tonne de charbon et de CO2. Pour les trois premières années d'application, 2009, 2010 et 2011, un prix plancher de 13 euros par tonne de canne a été fixé. Après 2011, la formule s'appliquera et la rémunération de l'électricité-bagasse n'aura plus de valeur fixe, elle pourra donc augmenter comme baisser en fonction de l'évolution des trois paramètres.

Financement interprofessionnel pour eRcane

Second point de l'accord : planteurs et industriels ont décidé d'affecter chaque année une part équivalente de leur rémunération de l'électricité-bagasse au financement de l'institut de recherche-développement eRcane. Cette part sera égale à 0,25/13 de R. Elle sera prélevée à la source par les industriels. En conséquence, des représentants des planteurs vont faire leur entrée au conseil d'administration d'eRcane. L'accord prévoit en outre de revoir si nécessaire d'un commun accord, d'ici cinq ans, c'est-à-dire avant la fin de l'année 2014, les conditions d'utilisation de ce nouveau moyen de financement d'eRcane.
Enfin, troisième point de l'accord, les industriels s'engagent à reconduire jusqu'au terme de la convention canne, fin 2014, le dispositif à la replantation prévu dans son article 18 : 1 000 euros par hectare replanté. De même sera reconduit le système d'avances remboursables d'incitation à la mécanisation, dont une part sera consacrée à des expérimentations de matériel innovant.

Une vision à long terme

17% de recette en plus, sans charge supplémentaire ! C'est l'estimation du gain pour les planteurs. Sept séances successives de négociation ont été nécessaires pour parvenir à cet accord qui entre en vigueur pour la campagne 2009. Les planteurs bénéficieront dès 2010 d'un appel d'air financier (voir encadré) qui fera plus que compenser la dégradation des revenus de la canne ces dernières années. Un effet renforcé par la revalorisation de la prime bagasse qui passe à 2 euros avec le dépassement du seuil de production de 1,9 million de tonnes de canne en 2009. Les représentants des planteurs et des industriels sont unanimes à saluer une avancée essentielle pour l'avenir de la filière. «*En lui reconnaissant la valeur énergétique de la biomasse, les pouvoirs publics ont reconnu la valeur universelle de la canne à sucre, sa richesse véritable au-delà de sa dimension alimentaire. Il y a là un aspect historique pour la filière*» se félicite Xavier Thiéblin, co-président industriel du CPCS. «*Même si les discussions ont été difficiles, les deux parties de l'Interprofession sont parvenues, sous le regard attentif de l'Etat, à se répartir intelligemment cette nouvelle richesse*». «*Cet accord est sans précédent pour les planteurs*, estime pour sa part Jean-Patrice Pounoussamy, co-président planteur du CPCS. *La prime arrive vraiment au bon moment. Elle va pérenniser la filière avec l'envie d'atteindre et de dépasser les 2 millions de tonnes. Déjà le moral des planteurs est revenu. Le financement conjoint de la recherche est également positif et va conforter la relation entre planteurs et industriels*».



De la canne à l'électricité, une valeur enfin reconnue.

Un paiement espéré avant la fin du premier trimestre 2010

La loi de développement économique outre-mer et l'arrêté du 20 novembre 2009 ont fixé le calendrier du nouveau dispositif entre les différents acteurs de la valorisation énergétique de la bagasse. Les contrats liant EDF aux centrales thermiques de Bois Rouge et du Gol et les contrats liant ces dernières aux sociétés sucrières doivent faire l'objet d'une révision pour intégrer les nouvelles conditions de rémunération de l'électricité-bagasse. Le CPCS a demandé au gestionnaire des deux centrales thermiques, le groupe Séchilienne-Sidec, de tout mettre en œuvre pour réduire les délais afin que les sociétés sucrières soient en mesure d'effectuer les versements aux planteurs avant la fin du premier trimestre 2010.

Johan Augustine

«Attendons de voir ce que l'on gagne»

Johan Augustine remet en valeur une douzaine d'hectares de friches, sur les pentes du volcan à Takamaka (Saint-Philippe). La «prime bagasse» va soulager sa trésorerie, mais il s'interdit «de trop rêver ».

«*Vous comprenez pourquoi les planteurs roulent en 4x4 ? Ici, ce n'est pas du luxe !*». Au volant de son véhicule, Johan Augustine doit franchir des pentes impressionnantes, sur les chemins de sa parcelle accrochée au flanc du piton de la Fournaise. Dans le cadre d'un Groupement Foncier Agricole, il vient de reprendre une douzaine d'hectares laissés à l'abandon par leur ancien propriétaire, à Takamaka (Saint-Philippe).

«*Je cultive six hectares au Baril, au-dessus de la balance, sur une parcelle qui appartenait à mon père*, dit ce planteur de trente ans, titulaire d'un brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole. *Mais six hectares, en canne, ce n'est pas suffisant*».

Le terrain de Takamaka n'est pas facile. Outre la pente, il lui faut composer avec un sol de gratons et les plantes envahissantes (tabac bœuf, raisin marron, fougères...) venues de la forêt voisine. «*Dans ce milieu, les désherbants homologués pour la canne ne sont pas toujours efficaces*, poursuit Johan Augustine, *je dois beaucoup travailler à la main. D'autant qu'il pleut beaucoup, par ici... Sans parler des rats, qui sortent de la forêt pour venir manger les bourgeons, quand la canne pousse.*»

Cette année, la récolte a été faible : 500 tonnes, tout au plus, sur les 9 hectares où la canne poussait encore. Mais le planteur sudiste a bon espoir d'arriver à 2 000 tonnes, dans quelques années, quand il aura «*tout bien renouvelé, petit à petit, deux ou trois hectares par an*».

Il a déjà engagé les travaux sur un peu plus de deux hectares, détruisant les bosquets de friches qui commençaient à s'installer, aplanissant ce qui pouvait l'être. Sur un tel terrain, Johan ne songe pas à la coupe mécanique mais aménage des chemins pour permettre le passage d'un chargeur Farmi. Il replante de la R570, ainsi que la nouvelle R582. Il se renseigne également sur les performances de la variété R92/0804. «*Il paraît qu'elle pousse vite, qu'elle couvre bien le sol : elle serait bien, ici*». Mais il garde raison face aux perspectives de nouveaux revenus liés à la bagasse. «*Attendons de voir ce que l'on gagne vraiment*, dit-il. *Mieux vaut ne pas être trop rêveur, ça pourrait rendre le monde fou ! Certains commencent à s'endetter, à faire des crédits. L'augmentation du prix de la tonne de canne va soulager la trésorerie, d'accord. Mais en face, tout augmente : le prix des produits, le salaire des coupeurs qui ont compris que les planteurs allaient gagner plus, et demandent plus...*»



La prudence est une seconde nature, sur ces pentes du piton de la Fournaise où les colères de la nature sont parfois terribles. Les risques du volcan, difficile de ne pas y penser sur cette exploitation bordée par la coulée hors enclos de 1986, qui avait dévalé la ravine Citrons-Galets, détruisant sur son passage champs de canne et plantations de vanille. L'éruption d'avril 2007, qui avait ravagé le rempart du Tremblet, à quelques kilomètres de là, a également laissé des traces. Les pluies acides qui se sont abattues sur toute la région pendant que la lave s'écoulait vers la mer ont ruiné les derniers espoirs de l'ancien propriétaire.

Mais Johan Augustine est d'un naturel optimiste : «*Le volcan a aussi du bon*, dit-il. *Je ne sais pas si c'est lié à la chaleur souterraine, mais je peux planter été comme hiver, la canne pousse immédiatement. Je m'inquiéterais si j'avais planté des palmistes : un mauvais coup du volcan et plusieurs années de culture seraient perdues. Avec la canne, je pourrai redémarrer tout de suite !*»

Johan Augustine, optimiste et prudent à la fois.



Nadine Zettor

Electricité-bagasse : «Un coup de pouce appréciable»

Nadine Zettor cultive 7 hectares aux Avirons. Elle se réjouit de la réévaluation du prix de la bagasse, mais «*ce qui nous manque pour vivre mieux, ce sont les terres disponibles*», estime-t-elle.



«Comment peut-on laisser à l'abandon autant de bonnes terres ?»

Nadine Zettor est du genre femme à poigne. Depuis qu'elle a repris 7 hectares, en 2005 dans les Bas des Avirons, elle ne ménage pas sa peine pour augmenter sa production. «*Quand je suis arrivée, les souches avaient quinze ans, les rendements atteignaient tout de même 85 tonnes à l'hectare, grâce à l'engrais, mais mon objectif est clair : 120 ou 130 tonnes. J'ai commencé à replanter, en misant sur la R582*». La nouvelle variété pousse déjà sur trois hectares, les premières coupes sont prometteuses. Nadine fera une pause en 2010 avant de reprendre le renouvellement de ses souches. «*Je continuerai à planter la 582*, indique-t-elle, *mais je vais suivre les résultats des nouvelles variétés diffusées dans ma zone. S'ils sont aussi bons qu'on le dit, elles pourraient me convenir, sur un ou deux hectares*».

Nadine a signé un contrat de colonage, en attendant de signer un bail à ferme, dans quatre ans. «*Le colonage me convient parce que le propriétaire est particulièrement sérieux. L'usine lui verse un quart de mes recettes canne, il paie un quart des charges. C'est mon ancien directeur d'école, il me connaît depuis l'enfance et m'a toujours soutenu*». Il faut dire que le parcours de Nadine impose le respect. Ce «garçon manqué», qui coupait déjà de la canne à 8 ans, avec son père à Tan Rouge, a connu la misère sur ses exploitations précédentes, sur les hauteurs de Saint-Paul puis sur un terrain de 3 hectares à Piton Saint-Leu. «*Je n'avais pas d'argent pour acheter l'engrais et les produits, je faisais tout à la main. Je n'avais pas de véhicule, j'allais aux champs en auto-stop ! Je me suis accrochée…*»

L'agricultrice se réjouit évidemment des revenus supplémentaires qui seront générés par la réévaluation du prix de l'électricité produite à partir de la bagasse. «*C'est un coup de pouce appréciable*, dit-elle, *qui va nous aider à passer plus confortablement les six mois de l'inter-campagne. Mais ce qui nous manque pour vivre mieux, ce sont les terres disponibles. 7 hectares, franchement, ce n'est pas assez. Il m'en faudrait 10 ou 15 supplémentaires pour avoir une exploitation rentable, je ne les trouve pas*».

Les terres en friches irritent Nadine Zettor au plus haut point. «*Comment peut-on laisser à l'abandon trente hectares de bonne terre ?* se demande-t-elle en citant un cas voisin de son exploitation. *Trop de propriétaires ont arrêté de cultiver et refusent de louer, parce qu'ils ont peur de devoir attendre la fin du bail pour récupérer le terrain. En attendant, ils ne font rien, les jeunes ont du mal à s'installer et les autres à s'agrandir…* »

La canne, Nadine y croit, dur comme fer. «*Je demande beaucoup de conseils aux techniciens*, poursuit-elle. *Je n'hésite pas à payer une analyse de sol quand je constate un problème sur une parcelle. Je tiens à faire les bons apports de produits, en pré-levée et en post-levée, pour ne rien gaspiller. Mais je n'hésite pas à mettre les mains. Les fataques, je les élimine manuellement. C'est dur au début, mais si on travaille bien au bout de deux ou trois ans, il ne reste plus grand chose*».

L'agricultrice a également pour projet la mécanisation intégrale de la coupe. Elle l'a expérimentée pour la première fois cette année, avec une coupeuse à chenilles, et s'en dit très satisfaite. De même, elle a planté mécaniquement, en sollicitant les services de la Coopérative des Avirons. «*Le technicien a fait un très bon suivi, la plantation mécanique est très avantageuse et permet surtout aux cannes de lever en même temps. C'est plus pratique ensuite*».

A 43 ans, Nadine estime avoir encore beaucoup de chemin à parcourir. «*Revenez me voir dans deux ou trois ans*, lance-t-elle en riant. *Grâce aux replantations, ma situation devrait s'être améliorée !*».

Mère de trois enfants, Nadine Zettor tient à souligner le rôle de son mari, Patrick, dans la bonne marche de l'exploitation. «*Il a quitté son emploi dans une entreprise pour devenir conjoint collaborateur, en 1996. C'est lui qui suit l'irrigation, l'utilisation et le dosage des produits. Un homme en or !*», dit-elle.



Emilien Lardal

Produire le maximum sur une surface réduite

C'est l'objectif d'Emilien Lardal, agriculteur de Petite France dans les Hauts de Saint-Paul, qui expérimente actuellement R583.

Nouvelle variété issue des sélections d'eRcane (ex-CERF), R583 a été libérée officiellement en août 2008 à la plate-forme de Tamarins en présence des plus hautes autorités de l'île. eRcane voulait marquer ainsi l'importance que représentent les nouvelles variétés. Elles couronnent une recherche débutée il y a une quinzaine d'années pour fournir aux planteurs des variétés adaptées à chaque zone de production. R583 est destinée aux zones d'altitude non irriguées de l'Ouest et du Sud où elle se substitue à R577. Habitué des essais d'eRcane, Emilien Lardal est actuellement l'un des trois planteurs à tester et multiplier R583 à une altitude aussi élevée. Il possède un peu moins de 3 hectares à 800 mètres d'altitude sur les pentes du Maïdo. Exploitant maraîcher principalement, il cultivait auparavant un caro de R577. En janvier 2009, il a planté R583 sur un demi-hectare, sans engrais. Pour lui, cette nouvelle variété tient ses promesses. Elle s'est bien adaptée aux conditions fraîches d'altitude. «*Elle se développe avec un feuillage abondant qui recouvre le sol, ce qui empêche l'apparition des mauvaises herbes*, remarque-t-il. *Avec R577, je pouvais planter des haricots verts entre les cannes. Avec celle-ci, c'est impossible.*»

Comparée à R577, R583 est surtout présentée comme une variété permettant d'augmenter substantiellement les tonnages produits (près de 30 % !).

Les expérimentations d'eRcane ont montré, en outre, une meilleure richesse que R577. D'où les rendements records imaginés à présent par Emilien Lardal. Le rendement qu'il avait obtenu avec R577 était déjà d'un haut niveau : 130 tonnes à l'hectare. Il espère faire bien davantage avec la R583. «*Je suis convaincu que je peux atteindre un très bon tonnage. J'espère même pouvoir arriver jusqu'à 200 tonnes à l'hectare sur un cycle de 18 mois. Nous, les petits planteurs qui travaillons sur des surfaces réduites, nous devons faire le maximum.*» A l'appui de cette conviction, Emilien Lardal cite l'exemple d'un planteur de la Possession qui a également planté cette année la R583. Il a atteint 100 tonnes à l'hectare dès la première année de récolte. «*Moi je ne couperai pas cette année*, explique Emilien Lardal. *Je préfère attendre 2010 pour comparer les résultats de la R583 avec ceux de R577.*»

«J'ai confiance en l'avenir»

Tel apparaît l'enjeu de la variété R583 sur ces petites exploitations des Hauts de l'Ouest vouées au maraîchage et à la canne, mais où la canne pourrait gagner en surface si elle générait de meilleurs revenus. La plantation de canne d'Emilien Lardal est une des plus hautes en altitude, et une des dernières, sur la route du Maïdo. «*A cette altitude, le sol est peu pierreux, est bien arrosé par les pluies. Il présente l'avantage de conserver l'humidité. Il ne se dessèche pas. En revanche, la fraîcheur de l'hiver peut nuire à la croissance des plantes. L'hiver est rude ici et, si la plante est trop stressée, elle ne pousse plus*», observe Emilien Lardal. La dimension réduite et le terrain accidenté de l'exploitation représentent cependant un frein au développement de la canne. Pour Emilien, le problème principal vient en effet de l'impossibilité d'agrandir son exploitation. «*Je n'ai pas d'opportunité d'extension pour l'instant. Mais si des friches étaient remises en culture dans les Bas, cela pourrait m'intéresser. Je suis confiant dans l'avenir de la canne*, confie-t-il. *Même si elles évoluent, les aides ne disparaîtront pas et l'électricité-bagasse représente un grand encouragement pour les planteurs de canne.*» Pour autant, tant que son exploitation ne pourra pas s'agrandir, il compte rester principalement agriculteur maraîcher, par sécurité, car «*le maraîchage ramène de l'argent toute l'année*».



«Electricité-bagasse : un grand encouragement pour les planteurs»



Jean-Paul Soret et Philippe Hoareau

La R92/0804 crée la surprise à Sainte-Suzanne

Exploitants des Hauts de Saint-Suzanne, Philippe Hoareau et Jean-Paul Soret expérimentent actuellement sur de petites parcelles la variété R92/0804 conçue par eRcane. Ils ne cachent pas leur étonnement devant la vigueur de cette nouvelle canne.



«Les débuts sont prometteurs», *témoignent les deux planteurs de l'Est.*

R92/0804 est une variété en fin de sélection. Les deux exploitants du réseau d'essais eRcane l'ont plantée sur de petites parcelles situées à Bras Pistolet. La parcelle de Philippe Hoareau s'étend à 300 mètres d'altitude. Sur une surface plus réduite, celle de Jean-Paul Soret est à 500 mètres d'altitude. Toutes les deux se caractérisent par un terrain «*difficile à travailler et peu mécanisable*» jugent-ils, à cause de la pente, de l'empierrement et des risques de ravinements lors de fortes pluies.

D'où leur satisfaction, et on peut même dire leur étonnement, devant le très bel aspect qu'offre la variété R92/0804 sur ce terrain, surtout lorsqu'ils la comparent aux variétés plantées sur des parcelles voisines. Philippe Hoareau a planté ses R92/0804 au mois de mai. Fin novembre, elles sont devenues des cannes vigoureuses, hautes, touffues recouvrant complètement les parcelles, ne laissant aucun passage entre elles. La R92/0804 se distingue nettement des autres variétés par sa couleur vert sombre, sa taille et sa densité. Il est très difficile de pénétrer à l'intérieur des parcelles. «*On voit bien la différence. La R92/0804 connaît une belle croissance, plus rapide que celle des autres variétés. Elle s'adapte très bien au terrain*». Philippe Hoareau montre un autre avantage en écartant les feuilles : au pied des cannes, pas la moindre mauvaise herbe. «*Je n'ai fait qu'un seul passage de désherbant en pré-levée !*» souligne- t-il. Jean-Paul Soret fait le même constat avec un seul désherbage en post-levée. Pour les deux exploitants, ce premier résultat est surprenant. «*C'est inespéré sur un terrain comme celui-là*» considèrent Philippe Hoareau et Jean-Paul Soret. «*On ne savait pas ce qui allait se passer, même si on pensait que la R92/0804 s'adapterait bien dans les Hauts, mais on ne s'attendait pas à ça*».

Les débuts très prometteurs engendrent l'optimisme

Pour autant, les deux planteurs gardent la tête froide. Ils considèrent qu'il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur la R92/0804. «*Il faut voir quelle sera sa richesse, et comment elle se comportera face au vent et en cas de fortes pluies. Il faut attendre un an ou deux encore pour savoir ce qu'on peut espérer de cette nouvelle variété. Mais les débuts, c'est certain, sont prometteurs.*» L'heure est donc à l'optimisme. D'une part, parce que la campagne de 2009 sera positive, d'autre part grâce à cette expérimentation de la R92/0804 qui les conduit à envisager l'avenir différemment. «*Dans cette zone, le rendement moyen tourne autour de 80 tonnes à l'hectare. Avec la R92/0804, je pense atteindre facilement les 100 tonnes*» estime Philippe Hoareau qui exploite au total 14 hectares de canne pour une production d'environ 1 000 tonnes par campagne. Il a déjà pris la décision de planter davantage de R92/0804. Et si la nouvelle variété apporte un revenu supplémentaire suffisant, il envisage d'investir dans des travaux d'amélioration foncière, en particulier pour retirer les roches encombrant son exploitation. Pour Jean-Paul Soret, la situation est différente mais tout aussi significative. Cet agriculteur pratique principalement le maraîchage et produit très peu de canne (150 tonnes). Mais il souhaite doubler sa production de canne et espère pouvoir atteindre 300 tonnes grâce à la R92/0804.

R92/0804, une variété élite prometteuse

La variété R92/0804 est actuellement une variété élite d'eRcane. Elle est donc en fin de sélection, et sera libérée si elle confirme ses bons résultats, notamment dans les essais mis en place sur le réseau de planteurs d'eRcane.

C'est une variété très rustique à forte vigueur. Dans sa zone d'adaptation, particulièrement les terrains difficiles, R92/0804 présente un fort tonnage, nettement supérieur à celui des variétés actuellement cultivées. Elle a par ailleurs une bonne richesse, et un taux de fibre élevé. Grâce à son fort tonnage, elle donne un rendement en sucre/ha supérieur à celui des témoins, ainsi bien sûr qu'un rendement élevé en fibre.

Télédétection

Nos félicitations à Valentine Lebourgeois

Valentine Lebourgeois est une étudiante dont les recherches de thèse, menées dans le cadre du CIRAD, vont contribuer aux applications de la télédétection au suivi de la culture de la canne.

Valentine Lebourgeois a soutenu brillamment sa thèse le 21 avril dernier. À travers Caro Canne, les acteurs de la filière lui adressent leurs félicitations pour son travail remarquable.
La télédétection consiste dans l'acquisition d'images, soit par le satellite spot, soit par des engins légers, ULM ou drones, et dans leur interprétation agronomique sous forme de cartes. Le sujet de l'étude de Valentine Lebourgeois concerne le développement, grâce à la télédétection, d'indices permettant de mesurer l'état hydrique et nutritionnel des cultures, «*un élément clé pour la gestion raisonnée des intrants et l'application en agriculture de précision*» souligne-t-elle. Le CIRAD mène différentes recherches sur le recueil, l'interprétation et la diffusion des données issues de la télédétection. Un site internet est en préparation. Certaines applications sont d'ores et déjà visibles à l'adresse web suivante : limage.teledetection.fr



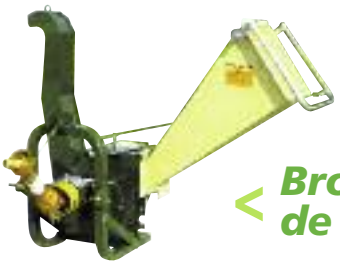
Des solutions
pour valoriser la canne

< Presses



Tubulaire >





< Broyeur de canne



< Andainer

Remorque hacheuse mélangeuse distributrice >



SICALAIT

Bourg Murat PK27
Plaine des Cafres - La Réunion
Tél : 0262 59 35 30
Fax : 0262 59 08 49

Culture de la canne à sucre

Les 10 préconisations de base

1 LES AMELIORATIONS FONCIERES

> faire le point sur l'état de sa parcelle avant toute plantation et envisager les aménagements nécessaires pour la mécanisation;
> anticiper les améliorations foncières, en préparant le dossier d'aide, pour pouvoir lancer les travaux et planter au moment voulu.

2 L'ANALYSE DE SOL

> commander son analyse au moins six semaines avant une plantation, pour avoir les résultats suffisamment tôt et ainsi ;
> réaliser à temps un redressement de fertilisation qui serait nécessaire.

3 LE CHOIX DES VARIETES

> planter les variétés en fonction de son secteur géographique ;
> choisir des cannes de début, de milieu et de fin de campagne afin de bien répartir ses livraisons.

4 LA PREVISION DE BOUTURES

> choisir des boutures de qualité : cannes de 8 à 10 mois, à l'œil encore tendre ;
> s'assurer d'en disposer en quantité suffisante au bon moment ;
> ne pas hésiter à constituer sa propre pépinière et à pratiquer des échanges entre planteurs.

5 L'ACHAT DES INTRANTS

> prévoir ses achats d'engrais, herbicides, chaux... avant la fin de la coupe ;
> les fractionner en deux ou trois fois, pour ne pas vider sa trésorerie et éviter les ruptures de stock ;
> Aviser son fournisseur.

Il sera alors possible d'améliorer son sol, d'épandre ses engrais et d'appliquer ses herbicides au meilleur moment.

6 LE CHOIX DES INTRANTS

> choisir les bonnes formulations d'engrais, les bons herbicides ;
> recourir aux conseils d'un technicien pour valider ses choix, en qualité et en quantité.

7 LES TRAVAUX D'INTERCAMPAGNE

> entretenir ses chemins, curer ses fossés, réparer ses voies d'écoulement d'eau pour éviter ravinage et érosion, aménager des ponceaux en sortie de champ... après la saison des pluies.

Des chemins en bon état limitent les risques de casse matérielle et nécessitent des tracteurs moins puissants. Les économies réalisées couvriront largement le coût de la main d'œuvre de ces travaux.

Conseils de saison

MATÉRIEL : PENSEZ AUX RÉVISIONS DE SÉCURITÉ

L'intercampagne doit être mise à profit pour entretenir son matériel et prévenir les pannes. Mais ne négligez pas les investissements de sécurité : freins, pneus, éclairage et électricité. D'autant que les engins agricoles ne sont pas épargnés par les contrôles de la police ou la gendarmerie !

PRÉPAREZ LA CAMPAGNE 2010

Il n'est jamais trop tôt pour monter vos projets de travaux : les dossiers sont parfois longs à instruire. D'ores et déjà, pensez au(x) champ(s) qui seront à renouveler après la prochaine campagne. Contactez votre Pôle canne pour vous mettre en relation avec un maître d'œuvre pour des améliorations foncières et le technicien de plantation pour programmer une analyse de sol. Prévoyez également vos achats de boutures.

8 LA REVISION DU MATERIEL

> profiter de l'intercampagne pour réviser son matériel, tracteur, remorques...

Ces révisions limiteront les pannes et les casses qui interviennent pendant la campagne et font perdre du temps et de l'argent.

9 LA BONNE CONNAISSANCE DE SON EXPLOITATION

> s'assurer de bien connaître chaque parcelle de son exploitation ;
> enregistrer par écrit leurs rendements, les consommations d'eau, les apports d'engrais, de produits phytosanitaires... ;
> conserver la trace des mesures de surface effectuées par les techniciens.

Toutes ces données aideront à prendre les bonnes décisions, le moment venu.

10 LES FORMALITES EN TEMPS VOULU

> déclarer ses prévisions de livraison de canne à l'usine. Grâce à cette déclaration, l'usine vous délivrera votre quota d'apport journalier ;
> déclarer sa surface exploitée au CTICS afin d'obtenir la photo aérienne de son exploitation, document faisant foi pour les subventions ;
> penser à votre PGE en cas d'investissements importants sur l'exploitation.

Le respect du calendrier de ces formalités permet d'éviter des retards dans le montage des dossiers d'aide.

PUBLI RÉDACTIONNEL >

La coupeuse de canne «péi» (Probocsis)



Une machine imaginée par un **planteur de Sainte-Rose**, qui l'a testée pendant plusieurs campagnes.

Un projet confié à sa coopérative, la CANE, pour qu'un **Bureau d'Etudes professionnel** puisse en optimiser le fonctionnement, la fiabilité et la durée dans le temps. Un premier prototype, puis trois préséries confiés à des planteurs et mis aux champs pendant toute la campagne 2008, pour procéder à des réglages au champ.

Aujourd'hui

> **Une coupeuse péi** aboutie, testée et fiable.
> Construite par un fabricant professionnel spécialiste des machines d'élagage COUPECO.
> Un SAV réputé : la CANE et son équipe technique de neuf mécaniciens.

A fin 2009, **plus de vingt machines** en activité pendant toute la campagne, et prêtes pour la prochaine !



Principales caractéristiques



> Les tonnages (1) relevés pendant les campagnes 2008 et 2009 sont compris entre 20 et 45 tonnes par jour (40/80 tonnes jour avec la nouvelle étêteuse),
> Les livraisons de la campagne 2009 ne font pas état de perte significative de richesse,
> Coupe sans difficulté les cannes couchées, mélées et les rendements élevées (testée dans des champs à 200 tonnes/hectare),
> **La coupeuse péi** fonctionne sans difficulté sur des terrains en pente, de petite surface, avec des galets. Idéale pour les bords de champs et pour les replantations,

- Respecte le champ et facilite la repousse (pas de tassement, coupe franche et au ras du sol),
- Frais de fonctionnement et de maintenance réduits.

(1) Le tonnage coupé dépend de nombreux facteurs (habileté du pilote, rendement du champ, configuration du terrain, canne plus ou moins fibreuse).

CONTACT **Guillaume ENJARY** Tél. 0692 00 30 00


Aider les jeunes exploitations à se développer fait partie de notre culture.
Charte Terre Entreprise
Pour bien réussir son installation.
Groupama
Toujours là pour moi.
N°Azur 0 810 261 261
coût d'un appel local depuis un poste fixe
www.groupama.fr
Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles. Entreprise régie par le code des assurances. Document non contractuel